

## THOMAS Erasme (1799-1864)

Lors d'une des permanences du CGSS en début d'année 2015 une conversation s'engage au sujet de la réplique du radeau de la Méduse installée dans la cour du Musée de la Marine de Rochefort.

C'est alors que Bernadette Nadaud intervient :

« Une vieille voisine disait que Erasme Thomas mort à La Garde, était un des rescapés du radeau de la Méduse ».

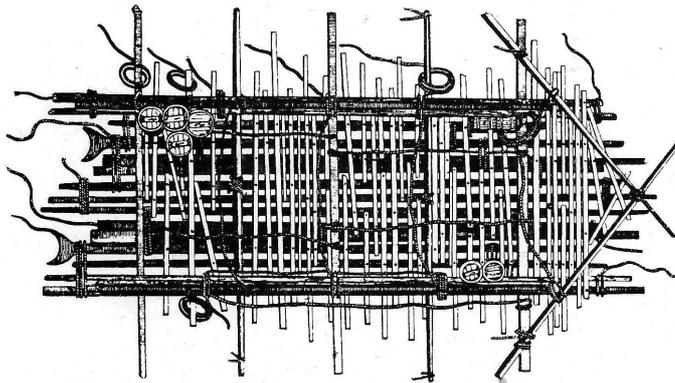
### Surprise générale...Est-ce possible ?

La curiosité et l'incrédulité me donnent envie d'en savoir plus.

Mon propos n'est pas de parler longuement des précédents du naufrage de la Méduse car seul Erasme Thomas m'intéresse. Cependant quelques mots sont nécessaires.

Le 17 juin 1816, La Méduse part de l'Île d'Aix pour le Sénégal avec 400 personnes à bord. Malheureusement, le commandant, un incapable, la conduit tout droit vers le banc d'Arguin au large de la Mauritanie où elle s'échoue le 2 juillet. Quatre jours d'efforts ne permettent pas de la dégager et le 5 juillet dans un sauve-qui-peut général, les passagers sont évacués. Les canots de sauvetage n'étant pas suffisants, on fait monter 150 personnes dont 132 militaires sur un radeau solide mais fait de bric et de broc, tout d'abord destiné à alléger la cargaison de la frégate. Ce radeau va errer au gré des flots. Lorsque le brick l'Argus le retrouve par hasard, le 17 juillet, les naufragés ne sont plus que 15 en piteux état.

Dimensions du radeau  
20 mètres sur 7 mètres



première recherche : acte de décès à La Garde (Montlieu-la-Garde depuis 1965)

marié, veuf ou divorcé, et dans ces derniers cas mentionner les noms et prénoms de l'autre époux.

**DECÈS** d' *Erasme Thomas* à *Breilais*, lieutenant de vaisseau en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

N<sup>o</sup> 7

L'an mil huit cent soixante quatre, le *seize* du mois d' *Mars* sur les *huit* heures du *matin* pardevant Nous *Alexandre Denant*, maire

Officier de l'Etat-civil de la commune de *La Garde* canton de *Montlieu* département de la Charente-Inférieure, sont comparus *Jean Pierre* âgé de *quarante cinq* ans, demeurant à *Breilais* profession d. *sacristain* qui a dit être *voisin* de *défunt*; et *Jean Frappin* âgé de *vingt six* ans, demeurant à *La Garde* profession d. *travailleur public* qui a dit être *non parent* de *défunt*; lesquels ont déclaré que *Erasme Thomas* sans profession d. \_\_\_\_\_

est décédé dans cette commune, le *premier Mars* sur les *deux heures* de *soir* au *Breilais* au *g.* sur *son transport* pour *son inhumation* d' *âge de soixante quatre ans*, né à *Rochefort* dép. d. *la Charente Inférieure* de son vivant *citoyen* demeurant à \_\_\_\_\_

fil de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ et ont, les déclarants, *signé avec nous* le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture

*Jean Pierre Frappin* *Alexandre Denant*

Cet acte nous apprend que Erasme Thomas était lieutenant de vaisseau à la retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, célibataire, âgé de 65 ans, né à Rochefort (donc vers 1799).

Ces renseignements rendent plausible l'épisode de la Méduse.

Ses parents ne sont pas indiqués et le décès est déclaré par des voisins. Il n'est donc pas entouré de famille proche.

Qu'est-il venu faire à La Garde, dans notre Sud Saintonge ?

deuxième recherche : **acte de naissance** à Rochefort.

Le prénom « Erasme » étant rare, je trouve très rapidement un acte du 12 germ. An VII (01-04-1799) :

**Erasme Thomas fils de Elie et Colombes Marie**

Je l'adopte immédiatement, en sachant qu'il faudra des preuves car cet acte n'est pas suffisant. Une recherche approfondie dans les registres d'état civil et pastoraux me confirme qu'il est le petit dernier d'une nombreuse fratrie. Son père était négociant mais trois de ses frères et son beau-frère furent lieutenants de vaisseau et deux d'entre eux chevaliers de la Légion d'Honneur. Il vivait donc dans le milieu de la Marine.

troisième recherche : **chevalier de la Légion d'Honneur**

Facile à trouver sur la base Léonore (dossier des titulaires de la Légion d'Honneur) ; sauf que je n'y trouve aucun Erasme Thomas. Après plusieurs tentatives, je dois me rendre à l'évidence.

Je contacte alors le Musée de la Légion d'Honneur et des ordres de la chevalerie.

réponse de Mme Minjolle Assistante du conservateur :



« Je suis désolée mais je ne trouve aucun dossier à ce nom ; je vous signale néanmoins qu'une partie des archives de la Légion d'Honneur a brûlé en 1871, pendant la Commune et que ces dossiers n'ont pu être reconstitués ».

J'abandonne cette piste.

quatrième recherche : « **Le naufrage de la Méduse** » Corréard et Savigny cinquième édition, 1821

Pages 164-165 on trouve la liste des 15 naufragés récupérés par l'Argus . Parmi eux, un certain **Thomas... pilotin**.

<i>Existant lors du sauvetage.</i>	<i>Renseignens sur leur sort ultérieur.</i>
MM.	
Dupont, capit <sup>ne</sup> d'infanterie.	au Sénégal.
L'Heureux, lieutenant <i>idem</i> .	<i>idem</i> .
Lozack, sous-lieutenant. . .	mort.
Claret, <i>idem</i> . . . . .	mort.
Griffon du Bellay, ex-commis de marine . . . . .	sans emploi.
Coudin, élève de marine. .	enseigne de vaisseau.
N...., serg.-maj. (de Toulon)	mort.
Courtade, maître canonier.	mort.
Lavillette, chef d'atelier . .	mort.
	Coste, matelot . . . . . en France.
	Thomas, pilotin . . . . . <i>idem</i> .
	François, infirmier. . . . . dans l'Inde.
	Jean-Charles, soldat noir. . . mort.
	Corréard, ingénieur-géogra. sans emploi.
	Savigny, chirurgien. . . . . démissionnaire.

En voilà un qui nous conviendrait bien. Celui qui est né en 1799, a 17 ans et « pilotin » (apprenti pilote) correspond à cet âge-là.

cinquième recherche : **carrière dans la Marine de Erasme Thomas** né à Rochefort en 1799

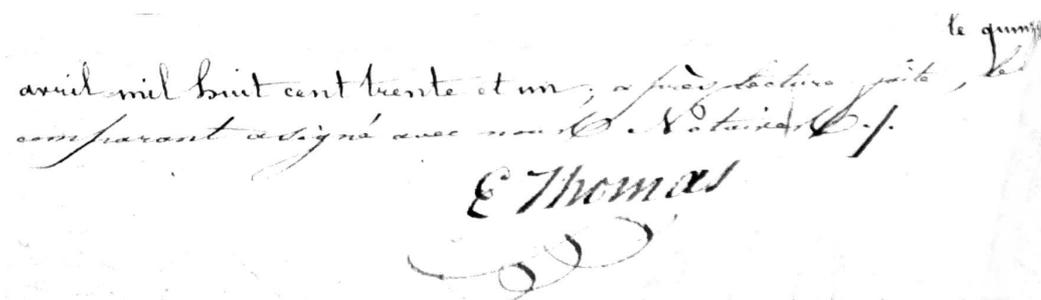
Tiré des actes notariés concernant sa famille (notaire Derussat à Rochefort)

Les 25, 26 et 27- 04-1824, inventaire après le décès d'Elie Thomas (son père) ; Erasme est marin, majeur, demeurant à Rochefort.

Le 04-05-1824, règlement de la succession ; mêmes renseignements.

Le 08-04-1831, obligation ; il est lieutenant de Frégate demeurant à Rochefort.

Le 15-04-1831, il donne « pouvoir mandataire général et spécial » à M. Jean Edouard Bouffard pour lui et en son nom ; il est enseigne de vaisseau.



Le 23-08-1831, obligation ; il est lieutenant de frégate attaché **au port de Brest**, absent. Voici l'explication de l'acte précédent.

Tout ceci indique qu'un certain Erasme Thomas né à Rochefort en 1799 a bien fait une carrière dans la Marine.

Brest est encore plus éloigné de notre Saintonge... Que penser de tout ça ?

sixième recherche : **un testament et des achats**

Puisque celui qui nous intéresse est mort à La Garde, la découverte d'un testament pourrait débloquent la situation.

Effectivement, le 19/03/1864 (registre des testaments canton de Montlieu)

« Thomas Erasme, propriétaire à Lagarde en faveur de Gagnière Marguerite\* dite Seconde, sa servante à Lagarde ; il lui lègue tous ses biens par un testament olographe du 26 /01/1863. »

\*Marguerite Ganier née à La Garde le 7-07-1819

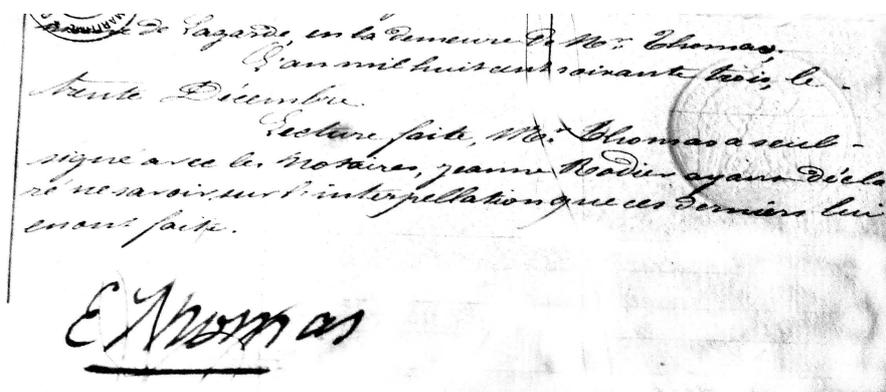
Déception ! Ce testament olographe n'a donc pas été passé devant un notaire, de plus la présence de la servante coupe toutes possibilités de faire un lien avec la famille de Rochefort.

Cependant, un mot attire mon attention : « propriétaire ». Le dénombrement de population de La Garde en 1861 n'indique aucun Erasme Thomas mais le registre des acquéreurs et vendeurs me signale trois achats faits par Erasme Thomas « lieutenant de vaisseau en retraite » :

L'un le 30-12-1863 et les deux autres le 22-02-1864 tous devant maître Voisin notaire à Montlieu.

1831-1863

signatures identiques

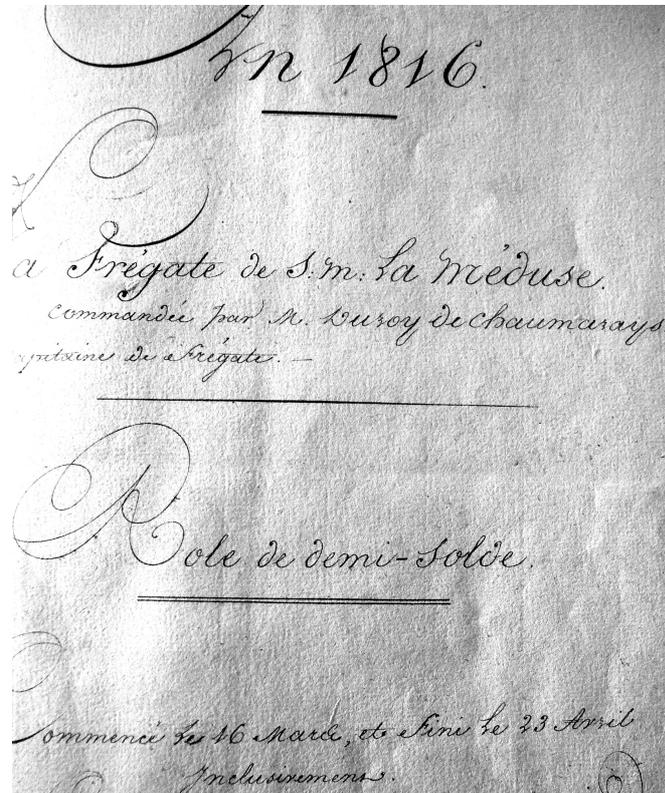


Erasme Thomas mort à La Garde en 1864 est bien né à Rochefort en 1799  
 fils de Elie et Colombes Marie.

Mais était-il sur le radeau de la Méduse ?

septième recherche : Service Historique de la Défense à Rochefort

Après avoir exposé les raisons  
 de ma venue je consulte  
 un registre :  
 « Rôle de demi-solde de  
 la Frégate La Méduse » 1816



Je repère au moins trois dénommés Thomas. Celui qui attire mon attention est évidemment un **Erasme Thomas** né à Rochefort (date de naissance non indiquée) classé dans la catégorie « novices », donc jeune.

<p>27.</p> <p>Du 24. Avril 1816.</p> <p>Thomas,          Erasme. Loire</p>	<p>Rochefort Rochefort          Charante inf. 16.11.76.</p>	<p>Provenant d'ind. désarmé à an 18 f. 37.          Ind. sur la Loire le 28 Juillet</p>
<p>Du 24. Avril 1816.</p> <p>Pierre, enfant          Naturel. Loire</p>	<p>Montpellier Coulon.          de Biscarrot</p>	<p>Provenant d'ind. désarmé à an 18 f. 37.          Ind. sur la Loire le 28 Juillet</p>

Il y avait donc bien un Erasme THOMAS embarqué sur la Méduse ; mais est-ce le nôtre?

deuxième déplacement à Rochefort. Cette fois, je commence la journée par la visite du **Musée de la Marine** pour voir la réplique du radeau dans la cour intérieure. Impressionnante, immense, mais comment imaginer 150 personnes entassées sur cette sorte de plancher à claire-voie secouées en tous sens par une mer parfois en furie ?

Avant de partir je décide d'acheter un ouvrage traitant évidemment du naufrage Je jette un coup d'œil sur l'objet de mon choix et là, **stupéfaction!** Je lis page 20, Les rescapés du radeau :

«..... *Même s'ils n'ont guère livré leurs récits, les noms des cinq autres survivants méritent d'être cités : Pierre –Laurent **Coste**, matelot, Georges **Lheureux**, lieutenant d'infanterie, François **Nicolas**, matelot, Honoré **Thomas**, chef de timonerie, Valéry **Touche-Lavilette**, charpentier. »*

Honoré **Thomas**, chef de timonerie ! Le prénom n'est pas Erasme et chef de timonerie ne correspond pas pour un très jeune homme, pilotin novice.

Après tout, je ne suis pas obligée de croire ce qui est écrit...

Je passe l'après midi au S H D. On m'apporte une grande boîte de documents. Le rôle que je souhaite revoir est sur le dessus.

Les autres documents concernent le jugement de Monsieur Duroy de Chaumareys, le commandant incompetent responsable du naufrage ; ils ne m'intéressent pas particulièrement. Cependant, je prends la première liasse et commence à parcourir les dépositions faites par les témoins et là c'est **la meilleure surprise de la journée**. Le 14<sup>ème</sup> témoin sur 23 se nomme **Honoré Thomas** !

Honoré Thomas natif de Surgères département de la Charente Inférieure âgé de quarante ans, résidant en cette ville de Rochefort rue des Fonderies numéro cent cinquante ci-devant embarqué en qualité de chef de timonerie sur la frégate la Méduse, après serment de dire vérité... etc... a déclaré ce qui suit :

« *Nous appareillâmes de la rade de l'Île d'Aix le 17 juin mil huit cent seize au matin avec L'Echo, La Loire et L'Argus qui formaient la division du Sénégal.....*

...suit une énumération très précise des relevés faits par un maître timonier : latitude, longitude, vitesse, îles et caps reconnus, direction suivie et sondages jusqu'au 4 juillet:.....

*C'était à la marée du soir et on avait allégé la frégate en jetant des barils de farine, de poudre et autres objets. Après le soleil couché le vent fraîchit considérablement, la mer grossit et la frégate talonna beaucoup jusque vers trois heures du matin cinq\* que le gouvernail se démonta et que la frégate se remplit d'eau. Au jour, Monsieur Raynaud me donna l'ordre d'embarquer **dans le grand canot avec les objets nécessaires pour naviguer.** »*

\*le matin du 5 juillet

**Honoré Thomas n'était donc pas sur le radeau !**

huitième recherche : **SHD à Vincennes**

Jacques Lorteau intéressé par cette énigme dont je n'ai pas pu m'empêcher de parler pendant notre repas du 25 avril 2015 (sortie du CGSS à Périgueux), me propose de se déplacer à Vincennes.

Tout va alors s'enchaîner, vite, presque trop vite !

Voici l'essentiel des courriels de Jacques :

27 mai 2015 : Je suis allé au Service Historique de la Défense à Vincennes. Ils ont une liste de marins du 19<sup>ème</sup> siècle incomplète. Dans cette liste il n'y a pas Erasme Thomas. Un certain nombre de documents sont en cours de rangement, il se pourrait que ce que nous cherchons y soit.

La particularité de la recherche (radeau de la Méduse) à intéressé mon interlocuteur qui m'a donné l'adresse mail de la personne qui a accès aux documents.

14 juin 2015 : courriel adressé à la personne en question :

Votre adresse mail nous a été communiquée par le service d'Accueil et orientation Archives du SHD à Vincennes.

Il nous a indiqué que vous pouviez nous aider dans nos recherches en ayant accès aux documents CC7 alpha. (S'en est suivi un résumé copieux et très précis des renseignements connus.)

24 juin 2015 : réponse Secrétariat Général pour l'Administration

Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives SHD

« Je me permets de vous écrire au sujet d'un dossier concernant **Erasmus Thomas**. J'ai trouvé un dossier en MV/CC7 Alpha n° 2360 qui parle bien de **la Méduse**, je vous ai fait 6 pages en photocopies, maintenant **son dossier est très conséquent** et si vous voulez la totalité du dossier, etc...Très cordialement ».

6 juillet 2015 : Shd-vincennes,salle-lecture-louis14

Monsieur, Nous vous informons qu'une réservation de place et de document est enregistrée pour la séance du 16 juillet.

16 juillet 2015 :

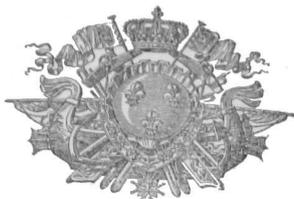
Je suis allé à Vincennes ce matin. Beaucoup de documents, **90 photos**.

Cette fois la preuve est bien là ! **II ETAIT SUR LE RADEAU !**

De quoi avoir le tournis et mal à la tête !

Non seulement la preuve qu'il n'y a eu qu'un seul Erasmus Thomas et qu'il était bien sur le radeau mais toute sa vie de marin en activité et en retraite ainsi dévoilée, c'était presque un miracle et un grand plaisir pour les personnes impliquées dans cette recherche.

## MARINE ET COLONIES.



ÉTAT des Services du S.<sup>r</sup> **Thomas** (Erasmus)  
né à Rochefort Département de la Charente Inférieure  
le 1<sup>er</sup> Avril 1799, fils de M.<sup>r</sup> Etienne Thomas, Négociant,  
et de Dame Marie Colombes.

### DESIGNATION DES GRADES OBTENUS ET DES ÉPOQUES AUXQUELLES ILS ONT ÉTÉ CONFÉRÉS.

Moussé à 10, 50. Le 18 Mars 1814.  
Sous-Officier à 18. le 10 Septembre 1814.  
Matelot idem à 24. le 18 avril 1817.  
Idem à 24. le 22 Janvier 1823.

MARINE ET COLONIES.

ÉTAT DES SERVICES du sieur **Thomas**  
*cadet de Barbou marin né le Premier avril 1799*

*Thomas, de Negreuil et de la Mer, Mari-Comble, département de la Haute-Loire*

Non. Si en question d'un marin, le chiffre NATURE des services indiqués, le chiffre ou la notation comme précédent de genre, signifie y aura lieu d'inscrire le temps pendant lequel le marin aura été employé à l'une ou l'autre de ces diverses situations.

ANNÉES.	GRADÉS.	NOMS DES BÂTIMENS, DES CAPITAINES, ou DESIGNATION DES CORPS.	ÉPOQUES		NATURE DES CAMPAGNES DES SERVICES.	DURÉE DES SERVICES				COMBATS, BLESSURES, ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS.
			TRADUCTION ou durée au service.	ou de cessation de service.		À LA MER.	A TERRE.		0	
						en campagne.	en guerre.	hors les ports.		hors les rades.
1810-1817	Sten	<i>La Seine</i> conseil de charge	29 juillet	3 Janvier	<i>au Sénégal</i>					
1818-1820	Jolon	<i>La Méduse</i> brigade	28 Août	"	<i>à l'origine, puis le côté d'Origny de l'Argonne, puis le côté d'Origny de l'Argonne, puis le côté d'Origny de l'Argonne</i>					
1821-1823	Merle	<i>La République</i> 15 Mars	10 décembre	29 décembre	<i>Les Côtes Orientales</i>					
1824-1825	Romain	<i>La Seine</i> conseil de charge			<i>Les Côtes Orientales</i>					
1826-1827	Sten	<i>La Seine</i> conseil de charge			<i>Les Côtes Orientales</i>					

*Le capitaine de 2<sup>e</sup> Juillet 1816 du bâtiment La Méduse, puis le côté d'Origny de l'Argonne, puis le côté d'Origny de l'Argonne, puis le côté d'Origny de l'Argonne*

*Le 1<sup>er</sup> Thomas était d'abord de marine à la Toulon, qui furent mis le 1<sup>er</sup> Juillet 1816, sur un bâtiment, dans le brick L'Argonne le 17 du dit et de la guerre au Sénégal le 30 d'automne*

## **Que s'est-il passé sur le radeau surnommé « la machine » par les naufragés ?**

Il faut savoir que l'embarquement précipité n'a permis aucune organisation : pas de nourriture, très peu d'eau mais cinq barriques de vin, pas de matériel pour évaluer la position du radeau, pas de voile, pas de cordages résistants etc... et 150 personnes environ. Il faut savoir également que lorsque tous ces naufragés furent à bord, la machine s'était tellement enfoncée, qu'ils avaient tous de l'eau jusqu'aux cuisses. Il était bien entendu, impossible de s'asseoir et de se reposer. Comment dormir ?

Plusieurs de ces naufragés ont écrit leurs souvenirs publiés et bien connus.

Sander Rang, élève officier de marine de 23 ans tint un journal dès son départ de l'Ile d'Aix témoignant d'un esprit d'objectivité et de pondération. Embarqué dans le canot du commandant recueilli après 3 jours de navigation par l'Echo, il s'en remet aux témoignages des rescapés du radeau pour compléter sa « relation ».

Si Erasme n'a rien publié, il n'en a pas moins rédigé une « petite note » (éditée en 1945) confiée à Sander Rang qui le juge digne de confiance : « **ce jeune homme qui, n'étant chargé de rien, ne dirigeant rien, n'a aucune raison de déguiser la vérité** ».

### **IL Y A 200 ANS SUR LE RADEAU Erasme , 17 ANS, RACONTE :**

*« .....Le 8 au matin, on fit l'appel et l'on trouva encore une dizaine de personnes en moins, que la violence des flots avait sans doute emportées. Dans la journée, il y eut assez de tranquillité, tous les hommes étaient alors accablés par l'excès de leur désespoir et par toutes les fatigues qu'ils avaient éprouvées. Plusieurs d'entre eux ayant cédé au sommeil furent noyés par les lames qui venaient les recouvrir. On chercha à installer des lignes, mais on ne put parvenir à pêcher un seul poisson. Quelques hommes se décidèrent alors à manger des vieux morceaux de cuir de baudriers. Le 9, la mer devint grosse et le vent fraîchit beaucoup. On fut obligé de tendre des funes\* d'un bout à l'autre du radeau pour faciliter les hommes à s'y tenir.*

*A l'entrée de la nuit, les officiers se rassemblèrent à part et parurent tenir conseil. Quand ils eurent fini, quelques hommes qui leur étaient affidés placèrent au milieu du radeau une barrique de vin, puis après l'avoir défoncée, la livrèrent au pillage. Tous les militaires se précipitèrent dessus, et la plus grande partie burent du vin jusqu'à ce qu'ils eussent perdu la raison. Dès cet instant le plus grand désordre régna sur le radeau. Les soldats ivres se répandirent de tous côtés, les uns demandaient à grands cris leur hamac et le chemin de l'entrepont ou de la batterie. D'autres criaient qu'ils étaient perdus et se précipitaient dans les flots. Enfin, quelques-uns s'armèrent de haches et de couteaux et voulaient, en coupant les amarres, faire périr tout le monde. Les officiers, craignant qu'ils ne missent à exécution ce projet se précipitèrent sur eux, le sabre à la main et en firent un cruel massacre. Pendant ces scènes d'horreur, il faisait un temps affreux. Il semblait que la nature, que les éléments témoins de ces scènes barbares, se déchaînaient contre eux pour rappeler en eux la crainte d'un Dieu vengeur des crimes. Ils furent sourds aux plaintes de la nature et aux cris des malheureux, dont une quarantaine fut impitoyablement massacrée.*

*Le 10, la mer se calma un peu et les hommes se tinrent tranquilles. Vers le soir, on vint dénoncer aux officiers quelques hommes, comme ayant formé le complot de couper dans le silence de la nuit, les amarres qui consolidaient le radeau. Ils furent immolés sur le champ. Cette action atroce fut un nouveau signal de révolte. Les soldats, dont le cerveau était déjà monté, ne purent résister à un tel excès de barbarie. Ils s'armèrent comme ils purent et résolurent d'exterminer tous ceux qui avaient quelque autorité sur cette fatale machine.*

*Cette nuit, du 10 au 11, fut encore affreuse. Les officiers qui étaient bien armés eurent encore le dessus et immolèrent à leur fureur un grand nombre de militaires. On ne pouvait pas faire un pas sur le parquet sans rencontrer quelques corps étendus sans vie. Le lendemain, au jour, on s'aperçut d'une grande diminution de monde.*

*Le 11, les officiers firent le honteux serment de n'en plus vouloir à la vie des soldats.*

Depuis longtemps, on ne faisait que boire et l'on ne prenait aucune nourriture, les forces commençaient à manquer entièrement. Un des officiers se décida à manger un morceau de la chair d'un malheureux qui s'était noyé. Se trouvant un peu soulagé, il en coupa plusieurs morceaux dont il fit la distribution. Il ne restait plus que quarante-neuf hommes sur le radeau ; chacun en mangea malgré la répugnance qu'inspirait une telle nourriture.

Sitôt qu'ils eurent fini leur cruel repas, ils coupèrent d'autres morceaux qu'ils mirent à sécher au soleil. Les quarante-neuf hommes, un peu remis, se tinrent tranquilles pendant les journées du 12 et du 13.

On voulut installer le cacatois de perruche. On scia en deux un mât de cacatois de la frégate et on l'établit au milieu du radeau au moyen d'étais et de haubans. Cette voile établissait assez bien pour pousser un peu la machine.

Du 13 au 14, le temps fut encore beau. Les officiers tinrent un nouveau conseil, l'équipage soupçonna que l'on voulait encore sacrifier du monde et que c'était pour désigner les victimes qu'ils se rassemblaient. Ils virent bientôt se réaliser leurs soupçons. Deux hommes, l'un italien et l'autre espagnol, que ces messieurs venaient d'armer de sabres, se jetèrent parmi le monde et en massacrèrent, en précipitèrent à l'eau, trente-deux. Lorsqu'ils eurent fini leur sanglante exécution, ils furent eux-mêmes immolés par ordre de ceux qui dirigeaient tout. Il ne restait plus que dix-sept personnes. Les officiers jurèrent de nouveaux de ne plus faire périr de monde ; ils jetèrent même une partie des armes à la mer. Chaque jour, ils prenaient deux et quelques fois trois quarts de vin. Ils ajoutaient à cela, pour former leur repas, les chairs des malheureux qu'ils avaient immolés et dont ils avaient fait une ample provision sur des cordes tendues exprès, afin de la faire dessécher aux rayons du soleil.

Un événement bien remarquable vint leur prouver que la Providence veillait encore sur leurs jours. Tout à coup, une volée de poissons volants sort des flots à peu de distance du radeau et vint couvrir le parquet de cette machine. Ils en ramassèrent à peu près trois cents, que l'on mit dans une barrique vide. On en installa une autre sur le milieu du radeau. On mit dans le fond des effets secs et après beaucoup de peine, on parvint à allumer du feu avec un peu de poudre que l'on était parvenu à conserver sèche. On fit une distribution de poisson que chacun vint à son tour présenter au feu ; ils ne se contentèrent pas des secours que le ciel leur envoyait et ils continuèrent à manger de leurs lambeaux sanglants.

Le 17 au matin, un soleil sans taches et un air pur vinrent leur annoncer une belle journée. Tout à coup un point blanc à l'horizon. C'est un navire, s'écrit-on et **un homme\*\*** qui est monté en vigie le confirme. »

Le navire ne les aperçoit pas à ce moment là, mais quelques heures plus tard faisant demi-tour par un heureux hasard, il les recueillera.

\*fune : cordage

\*\*un homme : **cet homme, c'est Erasme !**

en voici la preuve :

*Notre Jansigné naufragé du Radeau  
de la Frégate du Médée, certifie que monsieur  
Thomas (nom) actuellement enseigne de vaisseau au  
Port de Rochefort était avec nous sur le dit  
Radeau en qualité de novice Bimonier et quoiqu'il  
soit jeune encore il a fait preuve d'un grand  
courage et d'un grand sang froid, c'est même lui  
qui lors que les bruits d'Argis fut apparu  
trouva encore des forces pour monter au haut  
du mât du Radeau d'où il voyait un petit  
bâtiment qui fit l'attention du maître Libérateur.*

Rochefort le 13 mars 1831.

« Nous soussignés naufragés du radeau de la Méduse certifions que monsieur Thomas Erasme actuellement enseigne de vaisseau au port de Rochefort était avec nous sur le dit radeau en qualité de novice timonier et quoique fort jeune encore il a fait preuve d'un rare courage et d'un grand sang froid, c'est même lui qui lorsque le brick l'Argus fut aperçu trouva encore des forces pour monter en haut du mât du radeau d'où il agitait un petit pavillon qui fixa l'attention du navire libérateur. » 13 mars 1831  
signé : Savigny

*Approuvé le Certificat ci-dessus comme étant conforme à la vérité.*

*Griffon Dubellay.*

approuvé Griffon Dubellay

*J'approuve le certificat ci-dessus comme contenant  
la vérité.*

*Signé: D. Coudein.*

approuvé D. Coudein (certifié, apparu et rendu)

*Je me suis on ne peut plus fâché de l'omission qui a eu  
lieu à votre égard, lors de la promotion comme membres de la  
Légion d'honneur des naufragés du Radeau de la Méduse;  
Mais tant d'événements se sont succédés depuis notre désastre,  
que je vous avoue que je n'avais plus qu'une idée confuse  
de votre personne et que je croyais que vous aviez succombé.  
C'est avec un vif plaisir que j'ai appris qu'il existait  
un de mes Compagnons d'infortune de plus, et soyez  
bien persuadé que je vais faire tous mes efforts pour  
vous faire obtenir la Décoration de la Légion d'honneur  
à laquelle vous avez des droits incontestables.*

*J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une  
parfaite Considération.*

*Votre serviteur*

*Signé: Corréard.*

*Certifié conforme à l'original apparu et rendu.*

Pourquoi cache t-il cet acte qui a du lui provoquer bien des souffrances ? Il ne faut pas oublier que l'eau salée et le soleil avaient détruit la peau de tous ces hommes et qu'ils étaient dans un grand état d'épuisement.

Erasme embarque à bord de la Loire le 28 juillet, quitte le Sénégal le 1<sup>er</sup> décembre et arrive à Rochefort le 2 janvier 1817. Dès le 18 avril suivant il part pour les Antilles et poursuit sa carrière de marin.

### SON SOUHAIT : LA LEGION D'HONNEUR

Quelques années plus tard, il apprend que plusieurs des naufragés du radeau viennent d'obtenir la Légion d'Honneur le 1<sup>er</sup> mars 1831 (Corréard, Savigny, Coudein, Griffon Dubellay, Coste ).

Absent de cette liste, il ressent sans aucun doute, un grand sentiment d'injustice. Il va alors entreprendre une lutte qui va durer jusqu'en 1858 pour obtenir enfin cette médaille!

**le 16 mars 1831:** demande adressée directement au ministre de la Marine et des colonies

*Monsieur le Ministre,*

*Sur votre rapport, le Roi, a bien voulu, par une ordonnance du 1<sup>er</sup> de ce mois, faire membre de la légion d'honneur M<sup>rs</sup> Corréard, Savigny, Coudein, Griffon Dubellay, et le quartier-maître Coste, naufragés de la fregate la Méduse, compagnon d'infortune de ces Messieurs, ainsi que le prouve le certificat que j'ai l'honneur de vous adresser, ayant toujours servi avec honneur, et éprouvé les mêmes souffrances qu'eux, je crois avoir aussi les mêmes droits à cette grâce de sa Majesté, que votre justice s'est plu à leur faire accorder. Veuillez je vous prie, Monsieur le Ministre, me porter le même intérêt qu'à ces Messieurs et recevoir d'avance l'expression de ma vive reconnaissance.*

*J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,*

*Monsieur le Ministre,*

*Votre très humble & très obéissant serviteur.*

*Erasme*

*Erasme de Vaisseau*

*Rochefort, le 16 mars 1831.*

réponse datée du 31 mars 1831 :

« .....Cependant je dois vous faire observer que votre présence sur le radeau de la Méduse ne vous donne pas un droit absolu à la décoration, cette circonstance de vos services ajoute seulement aux titres que vous pouvez y avoir acquis et ils me seront soumis quand le roi voudra bien m'exprimer..... »

**le 29 juin 1841** : demande adressée de l'Ile d'Aix au ministre

« .....*Le Roi a bien voulu décorer de l'ordre de la Légion d'Honneur les naufragés du radeau de la Méduse etc...Monsieur le directeur du personnel eut aussi la bonté de m'écrire en date du 31 mars que d'après ses recherches il était constant que je n'avais pas été compris dans le travail pour cause d'absence mais que lorsque le roi voudrait bien..... »*

annotation en marge : « prendre note de cette déclaration »

**le 17 avril 1843** : demande adressée de la rade de l'Ile d'Aix au ministre par l'intermédiaire de l'Amiral préfet maritime à Rochefort

« .....*J'ai l'honneur de vous solliciter Monsieur L'amiral, votre haute protection pour appuyer ma demande près de Monsieur le Ministre de la Marine, et obtenir cette grace de Sa Majesté que sa haute justice s'est plu à accorder à mes compagnon d'infortune. .... »*

annotation en marge de la demande :

« Il faudrait plutôt examiner s'il a complété la durée de services qui était nécessaire pour améliorer sa pension »

**le 7 mai 1844** : demande adressée de l'Ile d'Aix par l'intermédiaire du préfet de la marine

« .... *me prie de solliciter pour lui la décoration de la Légion d'Honneur. Les bons services et le zèle de M. Thomas n'ayant fait depuis lors qu'ajouter à ses titres, je crois devoir Monsieur le Ministre..... »*

annotation en marge : « revoir les antécédents en ce qui concerne l'ordonnance de 1831 et la non application d'icelle à M. Thomas. Puis m'en parler. (fait)

Est-il porté dans le tableau des candidats ? (oui)

Sinon l'y inscrire après avoir pris par note les ordres du ministre ».

**le 31 mai 1846** : demande adressée de Castres près Bordeaux au Ministre de la Marine

« .....*Mes droits à votre recommandation Monsieur le Ministre sont mon grade et 42 ans de service à l'effet d'obtenir cette grace de Sa Majesté que sa Haute Justice s'est plu à accorder à mes compagnons d'infortune. votre très humble et très obéissant serviteur, E Thomas lieutenant de vaisseau*

*en non activité pour infirmités temporaires du 6 mars 1845 »*

**le 17 janvier 1851** : demande adressée de Cambes près Bordeaux au Ministre de la Marine

« *Par ordonnance...etc....j'ai l'honneur de solliciter votre protection à l'effet d'obtenir la même grace que mes compagnons d'infortune de la Haute Justice de Monsieur le Président de la République.*

*Votre... etc...*

*Lieutenant de vaisseau en retraite ».*

Il est venu vivre dans la région de Bordeaux au début de 1846. Le voilà avec de nouvelles ambitions.

**le 22 décembre 1848** : il sollicite auprès de « Monsieur Louis Napoléon Bonaparte, Président de la République, une place de capitaine d'un poste de commerce et si possible celle de Bordeaux », soulignant qu'il est « retraité depuis deux ans avec une faible retraite de 1400 frs ».

**le 27 avril 1854** : toujours domicilié près de Bordeaux, il s'adresse cette fois au Ministre pour « offrir de servir l'Etat... dans l'emploi qu'il jugera convenable » ajoutant « me trouvant encore assez de force et de santé ».

Il est certain que son dossier au SHD de Vincennes ne contient aucune demande de Légion d'Honneur après janvier 1851.

Y croyait-il encore ? Et pourtant...

Brest le 1<sup>er</sup> mars 1858  
Monsieur le Vice Amiral, Préfet Maritime

« A l'occasion du **prochain anniversaire de la naissance du Prince Impérial**, des nominations seront probablement faites dans l'ordre Impérial de la Légion d'Honneur.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet de vous prier de vouloir bien recommander à S.Exc : pour l'obtention de la croix de chevalier, M.Thomas Erasme lieutenant de Vaisseau en retraite actuellement syndic des gens de mer à Labervrach où il se fait remarquer par son zèle et son dévouement. Cet ancien officier qui a quitté la marine à sa demande en raison d'infirmités compte plus de 32 ans de services à l'Etat. Il était embarqué en qualité de novice timonier sur la frégate La Méduse et ce fut lui qui parmi tous le malheureux naufragés placés sur le radeau eut la force de monter en haut du Mât pour faire des signaux au brick l'Argus qui vint les arracher à une mort inévitable. Ce fait que ne rapportent point les divers récits du naufrage de la Méduse est constaté dans un certificat des autorités du bord que j'ai eu sous les yeux et dont je joins ici une copie ».

Brest le 1<sup>er</sup> mars 1858  
Monsieur le Ministre

« J'ai l'honneur de vous transmettre avec une pièce à l'appui, une lettre par laquelle M. le Commissaire Général sollicite la décoration de la Légion d'honneur pour M. Thomas Erasme, ancien lieutenant de vaisseau, actuellement syndic des gens de mer à Labervrach, qui compte de longs services dans la Marine et qui se trouvait au nombre des quelques personnes qui ont échappé à la mort sur le radeau de la Méduse.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien prendre en considération la demande faite en faveur de cet ancien officier qui a montré beaucoup d'énergie pendant les terribles épreuves qu'ont subies avant leur délivrance les malheureux naufragés de la Méduse et qui se fait aujourd'hui remarquer par son zèle dans l'emploi qu'il occupe ».

Agréez Monsieur le Ministre  
L'hommage de mon profond respect  
Le V.A Préfet Maritime

*Thomas*

*(Erasme)*

*Syndic des gens de mer à Labervrach  
né le 1<sup>er</sup> avril 1799.*

Syndic des gens de mer à  
Labervrach (Finistère)

*Inscrit au Tableau des candidats à la  
décoration par 290<sup>es</sup> du 23 mars 1858.  
N<sup>o</sup> 55.*

*Nommé chevalier par décret du 11 août  
1858*

*J. Louis de Jussieu*

**Enfin !**  
**Le 11 août 1858**

## LA RETRAITE BIEN MERITEE

Très fatigué et en mauvaise santé, il sollicite une mise en non activité qui lui est accordée le **20 février 1845** après avoir subi une visite à l'hôpital maritime de Rochefort le 8 janvier 1845.

HÔPITAUX MARITIMES.

PORT

Rochefort

N° D'ORDRE : 79

### CERTIFICAT de Visite

Nous soussignés, Membres du Conseil de santé,  
CERTIFIONS avoir visité par suite de l'invitation de  
M<sup>r</sup> le Major général et d'après les ordres de M<sup>r</sup>  
l'Amiral, préfet maritime, M<sup>r</sup> Thomas, Erasme,  
Lieut<sup>nt</sup> de V<sup>au</sup> et attestons, qu'il est atteint de  
Dyspnée habituelle déterminée par une altération  
notable du centre circulatoire, et de gonflement  
œdémateux des extrémités inférieures sur lesquelles  
existent en outre plusieurs larges cicatrices anciennes.  
Ces diverses affections nous paraissent assez  
graves pour justifier pleinement la demande  
de mise en non-activité pour infirmités  
temporaires, formée par cet officier.

Rochefort le 8 janvier 1845

Dr. n. Fallu

Et J. Gu. Lebeuving

« Certifions avoir visité par suite de l'invitation de Mr le Major général et d'après les ordres de Mr l'Amiral préfet maritime, Mr **Thomas**, Erasme, lieut<sup>nt</sup> de V<sup>au</sup> et attestons, qu'il est atteint de dyspnée habituelle déterminée par une altération notable du centre circulatoire et de gonflement œdémateux des extrémités inférieures sur lesquelles existent en outre plusieurs larges cicatrices anciennes.

Ces diverses affections nous paraissent assez graves pour justifier pleinement la demande de mise en non-activité pour infirmités temporaires formée pour cet officier ».

**le 16 septembre 1845** le commissaire général adresse de Bordeaux une demande au ministre :

« A la demande de M. Thomas, j'ai l'honneur de transmettre à votre excellence une demande de ce lieutenant de vaisseau à l'effet d'obtenir d'être mis à la retraite.

M. Thomas a déposé dans mes bureaux les pièces qui justifient ses droits à la position qu'il sollicite. »

Direction  
des Fonds et Invalides.

Bureau des Invalides.

Érigeés aux Liquidations  
sous le N° 1297.

Comptés dans l'Ordonnance  
du 27 Juin 1846.  
sous le N° 1. pour une Pension  
de retraite de 1498. F.

Marine et Colonies.

1391.

Liquidation de la Pension de Retraite  
de M<sup>o</sup> Thomas, Erasme  
Lieutenant de Vaisseau

né le 1<sup>er</sup> avril 1799 à Rochefort département de la Charente inférieure  
résident à Brest quartier de Brest admis à la  
retraite par Ordonnance du 18 8<sup>bre</sup> 1844 à compter du jour  
de la remise de son brevet de Pension.

Services effectifs.

Moussé, novice, matelot et enseigne auxiliaire sur  
le Bateau de l'Etat pendant l'intervalle du 1<sup>er</sup> mars  
1811 au 22 9<sup>bre</sup> 1830

Enseigne de Vaisseau — le 23 novembre 1830

Lieutenant de Vaisseau — le 22 Janvier 1836

Jusqu'au 4 Juin — 1846

Ann.	Mois.	Jours.
13	8	8
15	6	12
29	2	20
7	6	9
2	10	7
"	3	10
10	7	26
Total . . . . . 39 10 16		

Campagnes

À la mer, en Paix, 15<sup>ans</sup> - 19<sup>ans</sup> Jours comptés pour moitié

Tous en Guerre

Sur le Bateau du Commerce 6<sup>mois</sup> 19<sup>Jours</sup> Jours comptés pour moitié

*(Signature)*

Photographié avec cette médaille tant souhaitée, tant attendue, n'a-t-il pas fière allure notre Erasme ? Peut-être éprouve-t-il le sentiment du devoir accompli, inculqué par son père, protestant dont la probité était reconnue et qui avait adopté comme devise « naïveté et justice ».

Les éloges contenus dans son dossier ne manquent pas ; en voici quelques uns :

en 1815 : « ...il a rempli les fonctions de matelot timonier pendant la campagne...Je certifie en outre que ce jeune marin est porté de la meilleure volonté au service... »

en 1817 : ( après le retour du Sénégal) « ....il s'est toujours acquitté de ses devoirs avec zèle, intelligence et de manière à mériter mon estime toute particulière... »

en 1823 : « Je certifie que le nommé Thomas a été embarqué à bord du Lybio où il a été employé à la timonerie, que pendant tout le temps de son séjour à bord, sa conduite et son zèle, ne se sont jamais démenti ; ce qui lui a mérité l'estime de ses chefs. »

en 1829 : «Monsieur Erasme Thomas capitaine au long cours employé depuis plus de trois ans consécutifs comme enseigne de vaisseau auxiliaire.....Cet officier âgé de 29 ans est instruit, marin et d'une bonne conduite...Il est digne d'être admis dans le corps de la marine royale....Le corps royal de la marine ne peut faire qu'une bonne acquisition.... »

J'ai noté dans ce dernier document le terme « instruit » et dans celui de 1817 « intelligence ».

Je pense que voilà deux qualités qui lui conviennent bien en plus des autres. En effet, l'inventaire de ses biens après son décès, commencé le 28 avril 1864 prouve ses goûts éclectiques :

parmi les objets inventoriés on trouve 218 livres ( géographie, histoire de France, religion, dictionnaires, médecine, phrénologie, magnétisme animal, la physique en action, histoire des conspirations et exécutions politiques...)

**Cet homme mérite d'être mis à l'honneur au moment du bicentenaire du naufrage de la Méduse.**

Jeannette Sérafin

#### **Remerciements :**

à Bernadette Nadaud, Jacques Lorteau, Gérard Baudry, et Huguette Fedon pour la mise en page.  
Remerciements au personnel des S H D de Rochefort et de Vincennes.

#### **Sources :**

Registres Etat Civil et Pastoraux de Rochefort.

Registres Etat Civil de La Garde

3 Q7672 – 3 Q 7677 – 3 Q7793 AD 17

3 E 32/44 à 48 et 3 E 76/ 2201 – 2202 – 2203 AD 17

3 O 24 Service historique de la Défense à Rochefort

MV/CC7 Alpha n°2360 Service historique de la Défense à Vincennes.

#### **Bibliographie :**

« Le naufrage de la Méduse » Corréard et Savigny 1821

« Le radeau de la Méduse. Le drame, le scandale, le mythe » Musée de la Marine 2015.

« L'affreuse vérité de M. Savigny » Denis Escudier

« Le naufrage de la Méduse » Michel Hanniet

« Voyage au Sénégal. Le naufrage de la Méduse » Sander Rang 1945

« Protestants d'Aunis, Saintonge et Angoumois » Le Croît Vif